



MAIRIE DE  
**CHARLEVAL**  
EN PROVENCE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance Publique du 28 Juin 2017 à 19h00

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, le 23 Juin 2017 pour la réunion qui a eu lieu le 28 Juin 2017 à 19h00, en mairie.

Outre le Président, Yves WIGT,

Présents : FABRE Sylvie née SOLDATI, FAURE Nathalie, FICHTER Pierre, GAUTHIER VIALA Bérengère, GONZALES Francis, MOSCARDI Laurent, MOURE Laurent, PAULIN Roger, PIA Jean François, ROUXEL Jacqueline née CHABAS, WIGT Christine née SPERDUTO, WIGT Yves.

Ont donné pouvoir : CAYOL Elisabeth née RAMADIER à FABRE Sylvie née SOLDATI, Muriel VACHERIAS à Nathalie FAURE

Absents : CRIBAILLET Thierry, HOCMARD Christophe, MARCHETTI Gérard.

Président : Monsieur Yves WIGT

Secrétaire de séance : Sylvie FABRE

---

Le registre des délibérations est signé par l'ensemble des conseillers municipaux présents à la séance, puis il est passé au compte rendu de la réunion précédente du Conseil municipal, dont le document est adopté, sans modification, à l'unanimité des membres présents.

Au cours de la réunion, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, a adopté les délibérations suivantes :

#### **2017-52. Classement de la RD 561c dans le domaine routier communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la RD RD561c entre le PR 2 +530 (giratoire à l'ouest) et le PR 6+020 (giratoire à l'est) n'a plus vocation à rester dans le domaine public routier départemental. Cette route départementale n'assure plus de fonction de liaison mais uniquement de desserte locale.

Les travaux de remise en état et d'aménagement seront réalisés postérieurement au reclassement de la voirie et feront l'objet d'une convention de financement ultérieure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Département, le classement de cette route départementale dans le domaine public routier communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le principe et sollicite du Département le classement de la RD RD561c entre le PR 2 +530 et le PR 6+020 dans le domaine public routier communal.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents et conventions à venir.



MAIRIE DE  
**CHARLEVAL**  
EN PROVENCE

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Vu pour être affiché 4 Juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**A Charleval, le 29 juin 2017**  
**Le Maire, Yves WIGT.**

